



# Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement

(Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA)  
(Nationalités des membres de l'Assemblée fédérale)

*Projet*

## Modification du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu le rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 19 novembre 2020<sup>1</sup>,

*arrête:*

I

L'ordonnance du 3 octobre 2003 sur l'administration du Parlement<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 16, al. 1, let. c*

<sup>1</sup> Les Services du Parlement publient un recueil des notices biographiques des membres de l'Assemblée et du Conseil fédéral. Chaque notice comporte en particulier les données suivantes :

- c. le lieu d'origine et le lieu de résidence, de même que les autres nationalités pour les membres de l'Assemblée fédérale ;

*Minorité* (Cottier, Addor, Bircher, Buffat, Fluri, Gredig, Marchesi, Moret Isabelle, Moser, Page, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann)

- c. le lieu d'origine et le lieu de résidence, de même que les autres nationalités ;

<sup>1</sup> FF 2020 9105

<sup>2</sup> RS 171.115

## II

La Conférence de coordination fixe la date de l'entrée en vigueur.

*Minorité* (Gysin Greta, Barrile, Funicello, Glättli, Kälin, Marra, Wermuth, Widmer  
Céline)

Ne pas entrer en matière